BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2246

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

403 184 765 RCS Créteil.
A G BUREAUTIQUE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7622.45 EUR.
Adresse : 13, Rue Séjourné, 94000 Créteil.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION A G BUREAUTIQUE Société par actions simplifiée Au capital de : 7 622,45 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N ° RCS 403 184 765 RCS Créteil, est société absorbante WINNET Société à responsabilité limitée Au capital de : 8 000,00 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 444 597 389 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CRETEIL du 09 mars 2022, la société AG BUREAUTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 13, rue Séjourné à Créteil 94000, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 403 184 765, et la société WINNET, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 13 rue Séjourné 94000 CRETEIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 444 597 389 RCS CRETEIL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société WINNET par la société AG BUREAUTIQUE. La société WINNET ferait apport à la société AG BUREAUTIQUE de la totalité de son actif, soit 471 391 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 391 507 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 79 884 euros. La société AG BUREAUTIQUE détenant la totalité des 800 parts sociales de la Société WINNET, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de WINNET détenues par AG BUREAUTIQUE un mali de fusion de 322 606 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société WINNET depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société AG BUREAUTIQUE. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société WINNET sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL au nom des deux sociétés le 10 mars 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont

antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

